



Centre-du-Québec

CET - 050 M  
C.P. - TERRITOIRE  
FORESTIER

**« L'occupation du territoire forestier québécois  
et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts »**

Mémoire conjoint de la  
*Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec*  
et de la  
*CRRNT du Centre-du-Québec*

Présenté à

La Commission de l'économie et du travail  
Assemblée nationale du Québec  
Madame Julie Boulet  
Ministre des Ressources naturelles et de la Faune

Le 27 octobre 2008

### **Portrait régional centricois**

La région du Centre-du-Québec comprend 81 municipalités réparties dans cinq MRC, soit les MRC d'Arthabaska, de Bécancour, de Drummond, de L'Érable et de Nicolet-Yamaska. On y retrouve également les communautés autochtones abénaquises d'Odanak et de Wôlinak.

D'une superficie totale de 7 332 km<sup>2</sup>, le territoire du Centre-du-Québec est de tenure privée dans une proportion de 95%. L'autre partie est constituée de territoires fédéraux<sup>1</sup> (263 km<sup>2</sup>) et de territoires publics québécois (95 km<sup>2</sup>).

La moitié du territoire centricois est constituée de terrains forestiers (3 692 km<sup>2</sup>) dont 95% sont productifs et accessibles. Le couvert forestier se compose principalement de forêt feuillue (48%). Les forêts mixtes (28%), résineuses (16%) et en régénération (8%) complètent la composition du couvert forestier régional. À l'exception des plans d'eau, des villes et des villages, les terrains non forestiers sont principalement utilisés à des fins agricoles (3 248 km<sup>2</sup>).

Les forêts publiques constituent à peine 3 % du couvert forestier. Ce territoire est morcelé en plusieurs blocs de lots et en lots épars de petites dimensions répartis dans les MRC de la région.

La forêt privée de la région représente quant à elle 97% de l'ensemble du couvert forestier du Centre-du-Québec. Environ 9 500 propriétaires de boisés se partagent cette forêt. Les producteurs forestiers reconnus en vertu de la *Loi sur les forêts* représentent 30% des propriétaires de boisés. Les producteurs de bois sont ceux qui mettent du bois en marché par l'entremise des syndicats, et représentent 24% des propriétaires de boisés.

Le volume marchand brut des terrains productifs accessibles est estimé à 30,6 millions de mètres cubes, dont plus de la moitié se trouve dans les forêts feuillues. La possibilité forestière a été estimée à 401 500 m<sup>3</sup> par année, pour la première période décennale du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de l'Agence forestière des Bois-Francs. Le volume de bois prélevé en 2007-2008 est de 245 600 m<sup>3</sup>. Les syndicats de producteurs de bois estiment que la vente de bois sur le marché a rapporté plus de 10 millions de dollars aux propriétaires de boisés privés de la région en 2007-2008.

La production acéricole est une activité très importante dans la région du Centre-du-Québec. Près de 2 887 000 entailles sont exploitées sur une superficie d'environ 17 300 hectares. Les peuplements d'érables couvrent une superficie de 125 000 hectares et constituent 30% des boisés de la région.

Le taux d'exploitation des érablières se situe cependant à seulement 14% du potentiel régional et représente une avenue de développement important.

---

<sup>1</sup> Le territoire fédéral comprend le fleuve Saint-Laurent, le lac Saint-Pierre, les terrains de la Défense nationale à Nicolet et les réserves autochtones.

Au Centre-du-Québec, on dénombre plus de 120 établissements de fabrication de produits du bois : en 1<sup>ère</sup> transformation du bois (scieries, placages, contreplaqués, panneaux...); en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation (meuble, préservation du bois, produits de charpente, portes et fenêtres...) et 22 établissements de fabrication du papier (pâte à papier, papier, carton et produits en papier transformé). Ainsi, en 2007 le nombre d'emplois directs de l'industrie forestière et du bois ouvré avoisinait les 6000, soit plus de 6 % de l'emploi pour l'ensemble du Centre-du-Québec.

### **Stratégie d'aménagement durable des forêts**

La *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* du gouvernement du Québec sert de toile de fond à la *Stratégie d'aménagement durable des forêts* tel que proposée par le Livre Vert du MRNF.

Nous comprenons que la vision et les grandes orientations que présente le Livre Vert et éventuellement la loi qui en découlera, constituent une position gouvernementale engageant tous les ministères et agences du gouvernement du Québec. C'est dans l'optique de notre contribution à la *Politique québécoise de développement durable*, que nous sommes soucieux de clarifier et de préciser les liens de cette vision et de ces grandes orientations vers une région comme la nôtre.

L'énoncé ministériel exprimé dans le document de travail soumis à la consultation fait état des objectifs poursuivis et des résultats escomptés à l'égard de la refonte du régime forestier québécois. A cet égard, la région du Centre du Québec déplore l'absence de prise en compte de la forêt privée dans la Stratégie présentée. Nous croyons que le Québec n'a rien à gagner à séparer les objectifs et les stratégies en forêt publique et en forêt privée. La nouvelle approche s'appuyant sur la dynamique naturelle des forêts et sur la durabilité de l'ensemble des avantages liés à la forêt s'applique également à la forêt privée. Bien que les modes de gestion y soient différents, nous sommes d'avis que les résultats escomptés seront complémentaires et permettront l'atteinte des objectifs concrets que sous-tend cette stratégie gouvernementale.

Les fondements du nouveau régime forestier proposent la mise en place de zones où la production ligneuse sera priorisée. De façon à réellement maximiser les efforts consentis à la production intensive de matière ligneuse, il est impératif de localiser les sites possédant les meilleurs potentiels de production. À cet effet, il est bien connu que les forêts situées au sud de la province sont hautement productives compte tenu des sols riches et des conditions climatiques favorables.

Au Centre-du-Québec, les activités sylvicoles réalisées depuis plus de quatre décennies montrent que la forêt privée recèle un grand potentiel de production de bois en quantité et en qualité. Par exemple, les plantations ont des rendements qui dépassent très souvent de 5 à 6 fois les rendements observés dans les forêts non-aménagées.

C'est bien connu, la forêt privée jouit d'une très bonne accessibilité avec son réseau de chemins bien développé. Aussi, elle est située près des marchés. Particulièrement, autour de la région du Centre-du-Québec, gravitent des usines de transformation du bois très diversifiées. Cette proximité des marchés militent en faveur du développement des forêts de la région lorsque l'on considère notamment les incidences environnementales dues au transport du bois.

Ainsi, nous croyons que l'ensemble des territoires forestiers de la région du Centre-du-Québec devrait être fortement considéré comme zone intensive d'aménagement privilégiée. A cet égard, l'identification ministérielle des zones à fort potentiel à partir d'analyses de critères biophysiques et opérationnels devrait comprendre également tous les territoires de forêts privées.

### **Sociétés d'aménagement des forêts**

Nous comprenons que le mandat confié aux sociétés d'aménagement des forêts serait d'aménager, de manière durable, les forêts du domaine de l'État. Il n'est donc pas question ici de la gestion des forêts privées puisque celle-ci a déjà été confiée à des partenariats régionaux.

La forêt contenue dans le territoire du Centre-du-Québec est de teneur privée à 97%. Suite au Sommet sur la forêt privée de 1995, les partenaires de la forêt privée ont convenu de confier à l'Agence forestière des Bois-Francs le mandat d'assurer la protection et la mise en valeur des forêts privées du territoire forestier du Centre-du-Québec.

En ce qui a trait aux forêts publiques, la gestion d'une bonne partie de ces territoires a été confiée à des MRC. Seule une petite superficie forestière, qui correspond à environ 0,3% du couvert forestier régional, est soumise à des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) avec des usines de transformation du bois. Donc, au Centre-du-Québec, c'est ce petit territoire qui serait visé par les travaux d'une éventuelle société d'aménagement des forêts.

Aussi, nous sommes d'avis que la mise en place d'une société d'aménagement des forêts au Centre-du-Québec devient superflue compte-tenu de la faible importance des forêts publiques. Nous privilégions davantage de confier le mandat de gestion de ces territoires à des organismes déjà implantés dans le milieu.

### **Délégation de gestion**

Au regard de la délégation de responsabilités de gestion, nous sommes tout à fait en accord avec les conditions à respecter que mentionnent le ministère, particulièrement celles voulant que l'approche intégrée et régionalisée (AIR) doit servir de base à la définition de la nouvelle gouvernance; que le dédoublement des structures doit être évité; et que le maximum d'efficacité doit être visé.

D'ailleurs c'est ce modèle qui a déjà été implanté par les partenaires de la forêt privée. Les Agences régionales de mise en valeur de la forêt privée sont déjà existantes sur le territoire forestier québécois. Elles ont un statut juridique établi, des attentes signifiées et un mandat précisé, le tout dans un contexte où le MRNF souhaite que le dédoublement des structures soit évité.

En regard du mandat d'assurer le suivi des orientations et visions gouvernementales à l'égard des forêts du Québec, tantôt dans un contexte de forêts publiques et tantôt dans un contexte de forêts privées, la délégation de responsabilité de gestion forestière à des acteurs régionaux comprend une révision et une consolidation des mandats assumés par les Agences de la forêt privée afin d'en augmenter l'efficacité sur le terrain.

### **Fonds d'investissement sylvicole**

Nous sommes d'accord avec le principe de la mise en place du Fonds d'investissements sylvicoles qui visent à financer la sylviculture intensive sur des territoires ciblés à haut potentiel de production ligneuse afin d'accroître le rendement forestier. Toutefois, l'absence de précisions quant aux modalités de financement du Fonds nous préoccupe, et nous espérons que ces modalités prendront en compte le fait que les activités sylvicoles intensives doivent être réalisées aux endroits les plus propices et ce, sans égard à la tenure de terres forestières. Le but ici est de maximiser chaque dollar investi dans la forêt. Ce n'est que de cette façon que l'on pourra espérer obtenir les meilleurs rendements forestiers en fonction des sommes disponibles.

Nous sommes inquiet de constater, à la lecture du document de consultation, qu'il ne semble aucunement question des forêts privées dans les modalités d'implantation du fonds d'investissements sylvicoles. Or, compte-tenu de la grande productivité de la forêt privée centricoise et de sa proximité des marchés, nous croyons impératif que ce fonds puisse supporter des actions de sylviculture intensive en territoire privé au Centre-du-Québec.

### **Gestion axée sur l'atteinte de résultats**

Nous avons déjà établi que le dédoublement des structures doit être évité et que le maximum d'efficacité doit être visé. Dans cet esprit, nous souscrivons sans réserve à l'approche de gestion par objectifs et résultats.

Toutefois, la question du départage de responsabilités entre les différents acteurs en territoire privée, la CRRNT, l'Agence régionale de mise en valeur, les MRC, la CRÉ et les services gouvernementaux, reste entière, de même que le départage des obligations et de l'imputabilité de la CRÉ à l'égard de sa CRRNT, de son PRDIRT et de l'arrimage avec le PPMV de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée et les schémas d'aménagement des MRC...

### **Stratégie de développement industriel**

À cause de sa structure économique et manufacturière, le Centre du Québec entend être un joueur très actif dans la mise en place de cette grande stratégie de développement industriel sur son territoire.

Ainsi nous entendons travailler sur notre filière bois ( ACCORD meuble et bois ouvré; valeur ajoutée des bois d'apparence et architecturaux; bois d'ingénierie, utilisation bois dans la construction non résidentielle), la filière énergétique (valorisation de notre biomasse forestière) et la modernisation de l'industrie (consolidation et restructuration de l'industrie et appui au développement de nouvelles technologies et de nouveaux produits forestiers).

### **Autres considérations**

Les défis socio-économiques qui découleront des orientations gouvernementales en matière forestière devront atterrir en région avec comme objectifs de produire un maximum de résultats concrets. Notre préoccupation principale au Centre-du-Québec est de bien en comprendre le contexte, clairement définir les enjeux et les cibles, faciliter l'apport des acteurs régionaux, le tout sans doublement des structures de gestion et dans le respect des juridictions et mandats de chacun des acteurs régionaux.

Dans une perspective de développement durable, les efforts d'aménagement et de rendement forestier devraient viser non seulement l'augmentation de la possibilité forestière d'une région comme le Centre-du-Québec, mais également la consolidation des secteurs de la transformation et de l'emploi. A cet égard, la valorisation, la formation et l'amélioration des conditions de travail des métiers de la forêt et du bois devront être prioritaires, car c'est par la relève que nous pourrions atteindre ces objectifs.

Notre région a déjà fait la preuve que les interventions sylvicoles davantage orientées vers l'atteinte du plein boisement et de la qualité des bois produisent des résultats et peuvent donc avantageusement être envisagées comme partie de la solution.

Cette orientation stratégique suppose bien évidemment, l'accès et l'appui d'un financement adéquat des initiatives de mise en œuvre. Les outils existent déjà, nous ne demandons pas d'en inventer de nouveaux. Il suffit d'adapter ce qui fonctionne déjà pour en accroître l'efficacité et l'efficacités.

C'est sur cette toile de fond que la concertation régionale devra aborder la délicate question de la prévalence et/ou de la préséance d'un plan par rapport à un autre dans le contexte de gestion intégrée des ressources et du territoire, de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, le tout en regard, rappelons le, du *Plan Quinquennal de Développement (PQD)*, du *Plan Régional de Développement Intégré des Ressources et du Territoire (PRDIRT)*, du *Plan de Protection et de Mise en Valeur des Forêts (PPMV)*, des Schémas d'aménagement..., pour ne nommer que ceux-là.

Le déploiement d'une véritable stratégie industrielle visant autant la première que la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation des produits du bois, dans un contexte de limitation du transport et de la recherche de technologie innovantes, méritera d'être fortement appuyé.

Il existe également d'autres avenues intéressantes qui mériteraient d'être explorées dans la perspective de l'application de cette stratégie aux impératifs de la forêt privée.

La fiscalité des producteurs de bois en est une. Que ce soit au niveau du revenu du producteur ou du système de la taxation foncière, ces processus auraient sans doute avantage à être repensés dans le but de créer de meilleurs incitatifs à la récolte de bois. D'autre part, ces opérations de récolte sont parfois limitées par l'accessibilité réduite aux programmes d'aide à l'aménagement des forêts privées dont les budgets devraient être bonifiés.

La mise en marché des bois de la forêt privée revêt aussi un caractère important pour l'aménagement durable des forêts. Une mise en marché inadéquate peut en effet compromettre la réalisation de certains travaux sylvicoles. À cet effet, le fait que le prochain régime forestier puisse évacuer l'application du principe de résidualité tel que défini dans l'actuelle *Loi sur les forêts* nous inquiète. Certains marchés du bois sont caractérisés par un nombre d'acheteurs très peu élevé. Dans ce contexte, nous sommes d'avis qu'un système de mise aux enchères des bois pourrait à certains égards affecter l'équilibre fragile des marchés de la forêt privée.

La disponibilité de ressources financières adéquates visant la sensibilisation des propriétaires à intervenir dans ces peuplements forestiers, jumelé à des mesures incitatives concrètes contribueraient efficacement à mettre en marché cette matière ligneuse disponible en forêt privée.

La révision des programmes actuellement en vigueur s'avère donc une occasion d'en analyser leurs portées, et en associant les intervenants régionaux à l'exercice on pourra identifier des scénarios innovants pour des outils mieux adaptés aux objectifs poursuivis.

Notre préoccupation est à l'effet de s'assurer que les orientations gouvernementales et les moyens de mise en œuvre d'une telle stratégie d'aménagement durable des forêts tiennent compte de l'apport significatif et important des forêts privées et qu'en conséquence les balises et outils disponibles puissent être accessibles pour l'ensemble des régions à forte prédominance en forêts privées qui comme le Centre-du-Québec sont constitués de forêts hautement productives.

La forêt privée, et particulièrement celle du Centre-du-Québec, constitue un joueur incontournable et le Québec ne peut en faire l'économie.